



SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LE PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES

FÉDÉRATION NATIONALE DU PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES

Association d'intérêt général - loi 1901-J.O du 02/11/02 - SIÈGE SOCIAL : 75013 PARIS

Toute correspondance au Secrétariat National : B.P. 20 29770 AUDIERNE – France

Courriel : contact@pharesetbalises.org Site : www.pharesetbalises.org

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2012 : PACTE POUR LE PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES

CE TEXTE A LE SOUTIEN DE :



Cluster Maritime Français

*Le Faire-Savoir Maritime
The Maritime Voice*



FONDATION DU PATRIMOINE
MARITIME ET FLUVIAL



de la NAVIGATION de PLAISANCE
et des SPORTS NAUTIQUES

LA SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LE PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES (SNPB) :

Attendu que les électeurs des régions littorales françaises et souvent de l'intérieur ainsi que ceux des territoires d'outre-mer se sentent réellement concernés par ce patrimoine,

Rappelant qu'avec plus de 600 000 visiteurs annuels les phares représentent une des destinations importantes du tourisme en France, en progression constante, et que ce patrimoine maritime exceptionnel est connu du monde entier,

Considérant que la sauvegarde des phares isolés en mer et des deux derniers navires baliseurs traditionnels encore existants n'est toujours pas assurée à ce jour,

Considérant que la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises est depuis 2002 pionnière pour le combat de sauvegarde de ce patrimoine et qu'elle défend des solutions réalistes propres à assurer sa préservation par une gestion raisonnable dans le domaine public,

demande aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager solennellement vis à vis des électeurs à réaliser au cours de leur mandat présidentiel les huit points suivants :

1

Donner à l'administration des Phares et Balises les moyens d'entretenir ce patrimoine et soutenir l'action du Conservatoire du Littoral dans la conduite de la mutation de soixante phares des caps et des îles en lui donnant autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires ainsi qu'étudier l'adaptation de la réglementation relative au financement de la restauration de ce patrimoine.

2

Doter suffisamment l'Observatoire des phares en mer d'un fond spécial "phares en mer d'Iroise" dédié en totalité à la préservation directe de ce patrimoine unique au monde.

3

Céder pour l'euro symbolique aux collectivités intéressées les phares en zone urbaine et portuaire, à condition qu'elles en fassent usage public raisonnable valorisant l'identité maritime de ce patrimoine.

4

Donner à la DRAC Aquitaine et au syndicat qui le gère les moyens de rénover Cordouan, monument historique, le plus ancien phare de France (1611).

5

S'attacher à développer à Ouessant et à Brest en relation avec les collectivités et la SNPB un musée des phares d'envergure internationale.

6

Céder pour l'euro symbolique dès leur désaffectation le dernier baliseur côtier « Roi Gradlon » et le dernier baliseur océanique « Charles Babin » à des collectivités ou organismes prêts à valoriser ce patrimoine.

7

Rechercher auprès de l'Union Européenne un programme de protection de ce patrimoine commun à de nombreux pays européens et en soutenir la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO notamment des phares en mer français dont ceux de l'Iroise et Cordouan.

8

Reconnaître la SNPB comme association nationale partenaire de la coordination de la protection de ce patrimoine auprès du ministère en charge de la signalisation maritime, du ministère de la Culture et du Conservatoire du Littoral, et l'associer aux travaux des divers organismes tels que la Commission des Phares, l'Observatoire des phares en mer, les Conseils Maritimes de Façade.

À Paris, le2012

Le candidat à l'élection présidentielle 2012